

Image not found or type unknown



Annulation d'un contrat cape

Par **syssy**, le **30/06/2008** à **18:06**

Bonjour,rrnrJ'ai signé un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) il y a 3 mois auprès d'une couveuse afin de travailler depuis mon domicile en portage salarial.rrnrHors mon activité ne démarre pas, ma couveuse ne m'aide guère, j'ai déjà changé x fois de conseiller, suis déçue par leurs services et j'envisage de reprendre un poste à temps partiel pour gagner ma vie si cela ne s'arrange pas.rrnrEst-il possible de résilier ce contrat (de 1 an) de moi-même ? Ma couveuse m'a dit que pour cela, il fallait soit que je crée mon entreprise, soit que je trouve un poste à temps complet, ce qui m'est impossible, car je dois m'occuper d'un proche en longue maladie. rnDe plus, sur mon contrat il est stipulé que la rupture peut se faire d'un commun accord.rrnrPouvez-vous m'éclairer sur ce point ?rrnrMerci.